

Le canal de jonction : le point d'articulation entre la haute et la basse ville

Aménagé suivant le décret du 18 janvier 1805 en même temps que le creusement de la cunette, le canal de jonction met en communication directe le canal de Furnes avec ceux de Bergues et de Bourbourg ; il nécessite aussi la construction d'un sas octogonal commencé en 1806. Le creusement de ce canal d'embranchement reprenant en partie le tracé des fossés de l'enceinte fortifiée, consacre ainsi l'isolement de la Basse Ville.

D'un faubourg aménagé par Vauban...

Grâce aux aménagements qu'il y effectue, Vauban veut élever Dunkerque au rang des grandes villes du royaume. Ainsi, il décide de créer un faubourg pour matelots et «autres gens étrangers qu'on sera bien aise d'avoir hors de la ville». Il dresse alors, en 1678, un projet de nouveau quartier, une basse ville où il prévoit d'édifier une chapelle.

Vauban a eu soin de faire tracer en basse-ville de larges rues rectilignes qui font de ce quartier l'un des mieux disposés de la ville. Mais ce secteur ne connaît pas le succès escompté, le peuplement y est faible, seules quelques rues y sont habitées.

... Au quartier industriel et populaire

Objet de toute la sollicitude de Louis XIV, Dunkerque bénéficie d'une franchise commerciale dont la basse-ville est malheureusement exclue, obligeant la ferme générale à percevoir des droits sur les mouvements de marchandises, à l'entrée de la ville haute, aux abords de la porte royale. L'activité commerciale croissante, notamment par le rétablissement du commerce de l'Amérique, nécessite la construction d'une nouvelle douane en 1785, au Nord de la basse-ville. Ce quartier devient ainsi une zone de transit et de stockage de marchandises sous douane.

Durant les décennies suivantes, la population s'installe lentement. Les vastes terrains vagues qui attendent les constructions finissent par accueillir des industries, telle l'immense huilerie Marchand établie en 1845.

Ce quartier n'est cependant relié au reste de la cité que par un seul pont sur le canal de jonction, le pont royal qui a constitué pendant deux siècles la seule entrée de la ville du côté du Sud, le seul lieu de passage entre la ville et la basse-ville. De ce fait, il se trouvait fréquemment obstrué et devenait impraticable les jours de marché.

Ce manque d'accessibilité de la basse-ville lui a longtemps porté préjudice et ce n'est qu'à la suite des réclamations de la population que la municipalité décide, en 1821, de construire un petit pont de bois sur le canal de jonction entre l'entrepôt des douanes et le quai au bois.

Cependant, face aux besoins croissants de la population, cette passerelle pour piétons se montre bien vite insuffisante et, en 1876, un nouveau pont métallique est construit dans le prolongement de la rue du canal de Bergues : le Pont Saint-Martin.

Parallèlement à ces constructions, le quartier connaît de multiples transformations. En 1819, le bassin Sainte-Thérèse, près de l'ancienne place au fumier, appelé port au bois, est comblé en même temps qu'est construit un quai le long des maisons bordant le canal de jonction. Sur l'ancien bassin, une nouvelle place est aménagée, le marché aux pommes ; elle accueillera plus tard l'usine à gaz pour l'éclairage public, puis le palais de Justice.

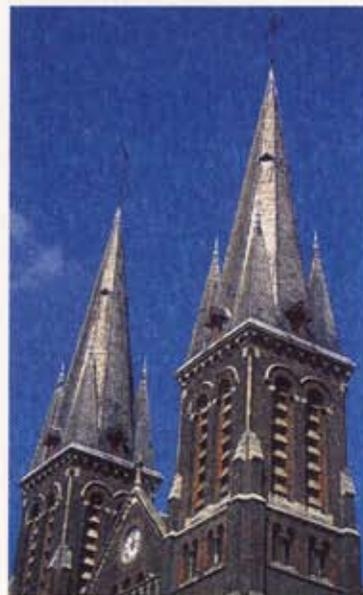
Les embellissements que connaît alors ce quartier consacrent l'oeuvre de l'architecte de la ville, Develle, qui réalise la majorité des édifices publics et religieux : l'église Saint-Martin (1863-1867), le Palais de Justice (1864) et le Temple Protestant (1867).

Parachevant l'aménagement de ce secteur, les Bains Dunkerquois constituent le point d'articulation entre deux quartiers, le quartier du canal et celui de la Sous-Préfecture autour de la rue Thiers qui sera, dès la fin du XIXème siècle, la nouvelle entrée de la ville, ce jusqu'aux nouveaux plans d'urbanisme de la reconstruction.

Lieux de **Mémoire**



**Parcours n°3
Le quartier
Saint-Martin**



Contact :
Archives municipales
4, rue Benjamin Morel
59140 Dunkerque
Tél. : 28 63 78 19

Réalisé par les Archives
municipales et la Direction de
la Communication de la Ville
de Dunkerque.



Lieux de **Mémoire**



**3 Le quartier
Saint-Martin**

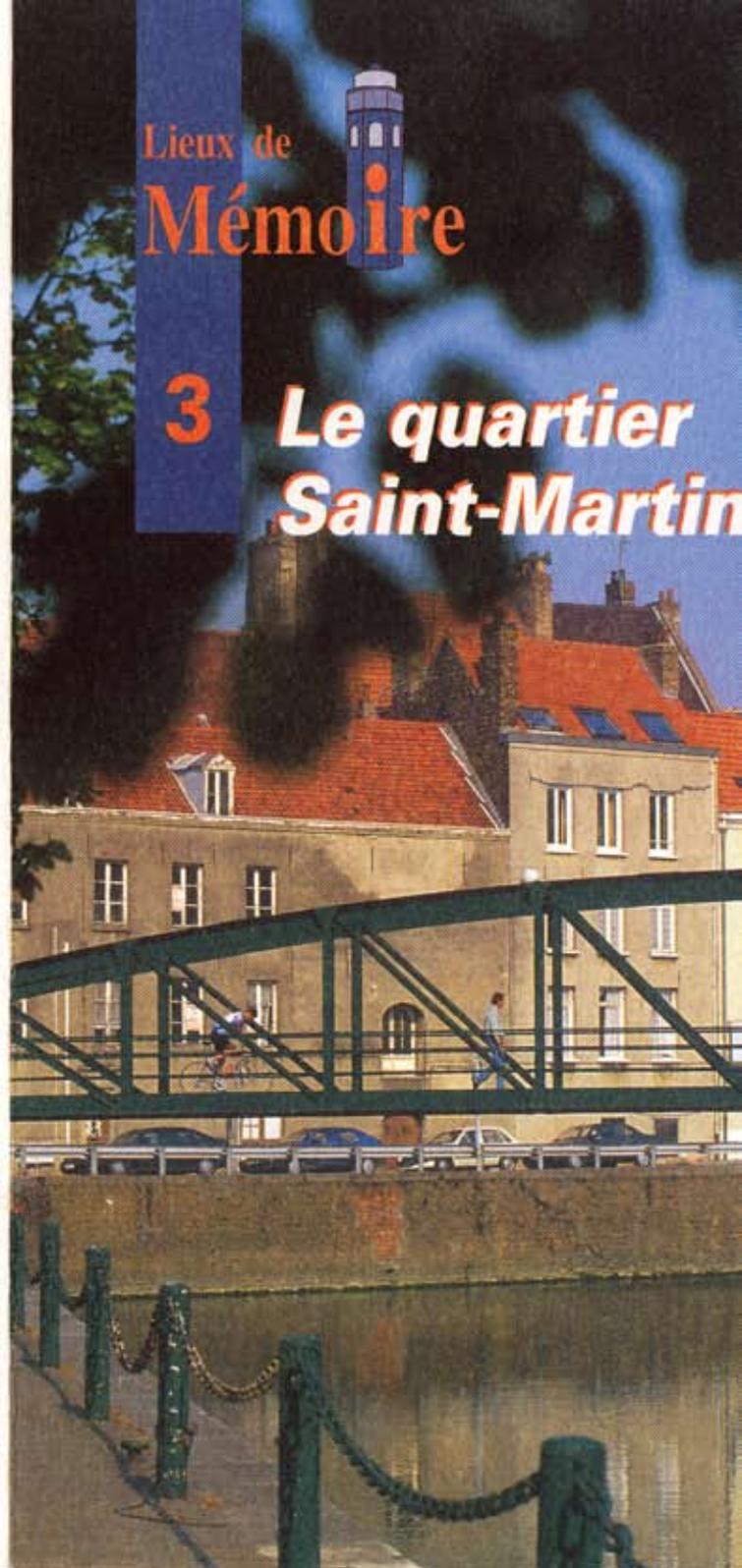


Photo de couverture : Matthieu LANGRAND

1 - Pont Royal

L'actuel pont royal situé près de la place Vauban donnait autrefois sur une porte d'entrée de la ville "la porte royale" qui débouchait sur la rue du même nom. En 1835, l'ancien pont levé fait place à un pont de maçonnerie qui sera à nouveau transformé en 1908, puis à la reconstruction.

2 - Canal de Jonction

Aménagé en 1805, le canal de jonction fait communiquer les canaux de Bourbourg, de Mardyck, de Bergues, des Moères et de Furnes entre-eux. On désignait autrefois cette partie comprise entre le sas octogonal et le canal de Bergues : canal de ceinture.



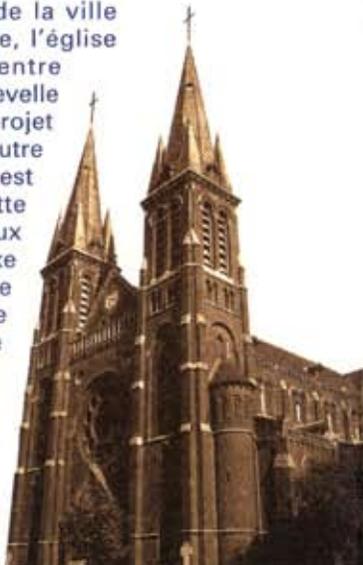
Photo : Direction Régionale de la Douane.

3 - Hôtel de la Douane

Le bâtiment est édifié en 1785. Il forme alors un quadrilatère presque parfait dont trois ailes abritent les marchandises, le corps de bâtiment en front-à-rue servant pour les bureaux et le logement. De réalisation architecturale classique, l'avant-corps est à peine marqué, de faux pilastres à refends soulignent les angles et la travée centrale. Maintenant amputée de ses entrepôts, la douane demeure encore fidèle à sa fonction d'origine.

4 - Eglise St-Martin

Oeuvre de l'architecte de la ville François Napoléon Develle, l'église St-Martin est construite entre 1863 et 1867. A l'origine, Develle adopte le style ogival, le projet est cependant refusé. Un autre projet "plus économique" est retenu, de style roman cette fois-ci, dont la façade à deux tours se présente dans l'axe de la rue du Fort-Louis. Le peu d'espace disponible entre la rue de Paris et le Canal de Jonction oblige Develle à resserrer les volumes de l'église, à en développer le chevet et les croisillons.



5 - Passerelle St-Martin

En 1821, un petit pont de bois est créé sur le canal de jonction, entre l'entrepôt des douanes et le quai au bois. La ville ne peut financer les travaux, c'est l'entrepreneur qui assure les frais de construction, en contrepartie d'un droit de péage perçu pendant 21 ans. Un gardien réclame à chaque passage 5 centimes par personne, 10 centimes par cheval, 60 centimes par troupeau de plus de 10 animaux. Le pont vieillit rapidement et est reconstruit en 1851, toujours en bois. Enfin en 1907, la bonne vieille passerelle de la douane fait place à une nouvelle, métallique cette fois.

6 - Quai au bois

La construction de ce quai en 1819 supprime l'ancien dépôt des fumiers où le service municipal des boues et immondices vidait ses tombereaux. Il offre dès lors un avantage considérable pour la navigation intérieure.

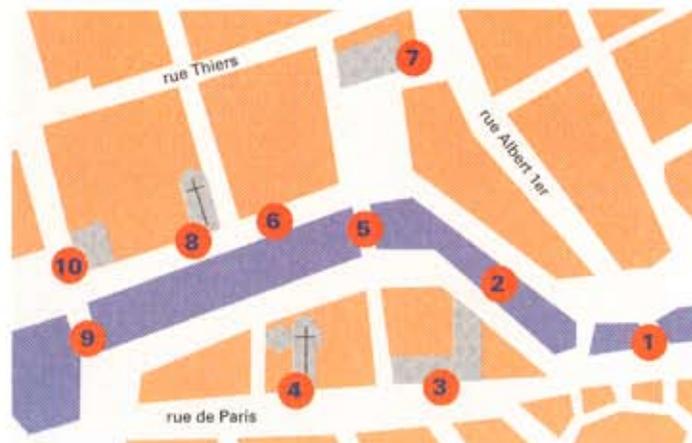
7 - Palais de Justice

Construit à l'emplacement de l'ancienne usine à gaz de l'éclairage public, le palais de Justice, oeuvre de Develle, est inauguré le 14 avril 1864.

C'est un édifice massif dont l'élévation rigide est structurée par des pilastres et des colonnes d'ordres classiques, dans le fronton de la travée principale trône l'image hiératique de la justice.

8 - Temple protestant

Sur l'autre berge du canal, presque en face du chevet de St-Martin, s'élève le temple protestant, ultime édifice religieux de l'architecte Develle, inauguré en 1867. Il est dépourvu de clocher pour ne pas faire ombre à l'église toute proche.



9 - Pont St-Martin

Construit en 1876 dans le prolongement de la rue du canal de Bergues, à un endroit appelé populairement "Reck à voleurs", ce pont métallique apportait une amélioration à ce quartier jusqu'alors enclavé.

10 - Les Bains Dunkerquois

Conçus par les architectes lillois Gilquin, Baert et Boidin en 1895-1896, les Bains Dunkerquois répondent alors à des préoccupations d'hygiène publique : une école de natation - une piscine chauffée et couverte, des bains-douches et un lavoir public sont abrités dans ce vaste ensemble.

Fantaisie néo-mauresque, autrefois agrémentée d'arcs outrepassés, de tourelles, d'un bulbe imposant, et d'un pseudo minaret, le bâtiment conserve en façade un somptueux décor de mosaïques et de moulages orientalisants. En 1982, les façades et toitures sur rues sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

